

Interpellation

10_INT_483



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **- 9 NOV. 2010**

Scanné le _____

L'économie sociale et solidaire : quelles perspectives pour le Canton de Vaud ?

Le 4 novembre s'est déroulé, au sein même du Palais de Rumine, un forum sur « L'économie sociale et solidaire : un changement de paradigme ? ». S'il existe plusieurs formes d'économies sociales et solidaires, un certain nombre d'éléments relie ce type d'économie. En premier lieu, l'économie sociale et solidaire repose sur des valeurs communes. En deuxième lieu l'économie sociale et solidaire place l'être humain au centre de son activité et non le profit à court terme. En troisième lieu, cette forme d'économie a pour avantage de relier aussi bien le pôle économique, le pôle public et le pôle associatif. Ainsi, l'économie sociale et solidaire facilite les interactions entre les différents acteurs économiques.

En automne 2009, dans le canton de Vaud, l'Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (Après-VD) s'est constituée. Elle se base sur une charte présentant des valeurs communes à ses membres composés de petites entreprises, d'indépendant-e-s, d'associations à but non lucratif ou de Fondation – les 7 valeurs de cette charte est annexée à la présente interpellation. Préalablement, l'Après Genève s'est déjà fortement développée et propose de nombreuses prestations au travers de sa Chambre de l'économie sociale et solidaire. D'autre part, il existe une volonté de créer des associations de ce type dans d'autres régions de Suisse, voire de mettre sur pied une structure nationale.

En France, on estime que l'économie sociale et solidaire constitue 5 à 15% de l'activité économique du pays. Le 20 septembre 2010, l'Après-GE a rendu public la première étude statistique en Suisse sur l'économie sociale et solidaire. Celle-ci révèle que ce secteur abrite 10% des emplois à Genève.

Dès lors que le modèle économique classique montre ses limites : crises financières, accroissements des inégalités ou épuisement des ressources humaines, il paraît important que l'Etat de Vaud se positionne sur l'opportunité que l'économie sociale et solidaire peut constituer : respect de l'être humain et de l'environnement, création d'emplois, renforcement de la solidarité, le vivre ensemble autour de valeurs communes.

Vu l'apport de l'économie sociale et solidaire, il convient de connaître le positionnement de l'Etat de Vaud à l'égard de cette économie de proximité dans notre canton. Mes questions sont les suivantes :

- Quelle vision porte le Conseil d'Etat sur l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?
- Dans quelle mesure l'Etat de Vaud soutient-il déjà l'économie sociale et solidaire ? Sur quels critères ?
- Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?
- Quels sont les suivis que le Conseil d'Etat entend développer pour mieux appréhender l'importance de l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?

Sandrine Bavaud, députée verte
Lausanne, le 9 novembre 2010

Annexe : 7 valeurs constitutives de la charte de l'Après-VD

Suite de la page

Les 7 valeurs de l'ESS

1. Bien-être social : *être plutôt qu'avoir*

Les acteurs et actrices de l'ESS visent à construire une économie qui affirme la primauté de la personne sur le capital. Ils reconnaissent l'importance de dimensions immatérielles (esthétiques, émotionnelles, spirituelles, etc.) nécessaires au fonctionnement de la société et à l'épanouissement de ses membres.

2. Citoyenneté : *chaque contributeur a une voix qui compte*

Les acteurs et actrices de l'ESS participent de manière libre, égalitaire et responsable à la construction d'une société assurant le développement des personnes et l'intérêt collectif. Ils appliquent la démocratie participative en favorisant le partage de l'information, des responsabilités, de la prise de décision et la reconnaissance du rôle de chacun.

3. Ecologie : *produire pour vivre et non vivre pour produire*

Les acteurs et actrices de l'ESS reconnaissent l'interdépendance des processus socio-économiques et écologiques. Ils s'engagent à privilégier un système économique qui respecte les processus et équilibres écologiques dans un souci d'équité intra et intergénérationnel.

4. Autonomie : *autonomes mais pas individualistes*

Les acteurs et actrices de l'ESS valorisent les compétences et renforcent les moyens d'agir des personnes (salariés, bénévoles, membres, usagers, investisseurs) au sein de leur organisation. Ils recherchent une plus grande autonomie de fonctionnement de celle-ci, ainsi que de l'ESS à l'égard du secteur public et des autres acteurs du secteur privé.

5. Solidarité : *1 + 1 > 2*

Les acteurs et actrices de l'ESS privilégient la recherche de l'intérêt collectif sur le seul profit individuel. Ils valorisent la création de lien social d'interdépendance au plan local, régional et international.

6. Diversité : *riches de nos différences*

Les acteurs et actrices de l'ESS s'engagent à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et les peuples, à prohiber toute forme de discrimination et à rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble.

7. Cohérence : *dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit*

Les acteurs et actrices de l'ESS s'efforcent d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessus à tous les niveaux de leur fonctionnement. La cohérence entre les valeurs prônées et le vécu est essentielle à la crédibilité et au développement de l'ESS.

